**L’Accord de Pâques**

**1. Les chômeurs de longue durée seront exclus du chômage. A partir de quelle date  ?**  
o 1er janvier 2025  
n1er janvier 2026  
o 1er janvier 2027

**2. Il y a des exceptions aux exclusions. Pour qui  ?**  
o Accord de Pâques Les chômeurs qui vivent en ville  
o Les chômeurs qui ont des enfants  
n Les chômeurs qui suivent une formation dans un métier en pénurie

**3. Les chômeurs de 55 ans et plus ne seront pas exclus si…**

nIls ont 30 ans de carrière  
o Ils ont 25 ans de carrière  
o Ils ont 35 ans de carrière

**4. Quelle mesure est prévue pour les malades de longue durée ?**  
o Leur pension va augmenter  
n Ils vont être plus souvent contrôlés  
o Ils vont avoir plus de congés

**5. Si une mutuelle ne remet pas assez de malades au travail, elle risque…**  
o De payer une amende administrative  
n De recevoir moins d’argent  
o De ne plus pouvoir engager du personnel

**6. Que se passe-t-il si un travailleur part à la pension avant 67 ans ?**  
o Il reçoit une pension plus élevée  
o Il reçoit la même pension  
n Il subit un malus (réduction de sa pension)

**7. Quelle promesse le MR n’a-t-il pas encore tenue ?**  
o Réduire l’âge de la pension  
o Réduire les impôts sur les entreprises  
n Créer une différence nette de 500 € entre travailleurs et chômeurs

**8. Qui sont les grands gagnants de l’accord ?**  
o Les étudiants  
n Les entreprises et les indépendants  
o Les fonctionnaires

**9. Qu’est-ce qui va diminuer pour les entreprises ?**  
o Les cotisations des syndicats  
n Les cotisations patronales sur les bas et moyens salaires  
o Les cotisations de pension

**10. Quelle mesure est prévue concernant l’immigration ?**  
o Faciliter l’accueil familial  
o Supprimer les centres fermés  
n Durcir les règles du regroupement familial